

ÉVALUATIONS ET SUIVI DE FORMATION

1 - Contrôle continu

Il est assuré par les formateurs référents de la structure.

Le contrôle continu permet de ne pas occulter l'ensemble du parcours du stagiaire durant sa formation à l'IEAC et compte pour 1/3 dans le résultat final.

1.1 Évaluation diagnostique

Une évaluation individuelle en situation professionnelle est réalisée les 2 premiers jours à l'entrée en formation. Elle permet d'identifier les représentations des stagiaires, de situer le niveau de leurs connaissances et de la gestuelle professionnelle.

Le résultat est consigné dans le livret du stagiaire afin d'individualisé le projet de formation, en tenant compte des besoins et attentes du stagiaire.

Le livret est renseigné tout au long de la formation à l'issue de chaque module d'apprentissage, des temps d'échange et d'évaluation. Il permet d'adapter les moyens pédagogiques proposés et d'individualiser les parcours.

1.2 Évaluation formative

Les formateurs donnent aux stagiaires des exercices ou tâches à réaliser dans le cadre de leurs interventions. Ces tâches sont évaluées en situation professionnelle et portent, selon les modules, sur des compétences techniques et/ou artistiques et/ou méthodologiques dans le domaine des arts céramiques :

- la qualité, l'aisance et la rapidité d'exécution du geste
- le choix de la (des) technique(s) et du (des) matériau(x) mis en œuvre en adéquation avec l'exercice
- la qualité plastique et la singularité de la proposition
- la compréhension et le respect des consignes
- la pertinence et la qualité des recherches
- la capacité d'adaptation, d'anticipation et de résolution des problèmes techniques

Chaque stagiaire constitue au moins trois dossiers personnels (dossier « projet transversal » abordant les questions de production, bilans des stages professionnels, dossier de certification) faisant apparaître ses préoccupations techniques, plastiques, artistiques et liées à la pratique du métier, ainsi que les solutions adoptées et leur justification.

Ces productions écrites sont évaluées lors d'entretiens individuels.

Évaluation sommative

Chaque stagiaire passe un entretien oral de contrôle continu trois fois durant la formation avec les formateurs référents. Ces entretiens figurent au planning de formation et portent, à partir des objets réalisés, sur les techniques, les démarches, les recherches, les références théoriques mises en œuvre.

Ils sont programmés en cohérence avec le programme de formation et suivent les étapes clés de la progression du stagiaire. La présentation se fait à partir de pièces (en cours ou réalisées) et d'essais, du carnet de croquis et de notes, explicités et argumentés par le stagiaire.

Un entretien individuel à l'issue de cette rencontre permet de rendre compte à chaque stagiaire de l'évaluation et des préconisations pour la suite du parcours (points de vigilance, mesures correctives, recommandations, solutions techniques, références artistiques et bibliographiques, ...) et d'adapter le cas échéant la régulation et l'individualisation du parcours. Ces remarques sont consignées et partagées par les formateurs au moyen d'un classeur de liaison comportant les fiches individuelles de suivi du stagiaire (livret).

Sur la base du référentiel de compétences, l'évaluation de l'épreuve de contrôle continu est réalisée collégialement par les formateurs référents.

La notation se fait à froid par items notés de 0 à 5. Une remarque de synthèse est rédigée collégialement par l'équipe pédagogique. Un relevé de notes et d'appréciation est remis au stagiaire après chacune des trois évaluations.

Seules les notes du dernier relevé sont prises en compte dans l'évaluation pour la certification.

Tous les domaines abordés lors du cursus de formation sont évalués.

La grille des 32 items comprend :

- 24 items de coefficient 1 permettant de totaliser un maximum de $24 \times 5 = 120$ points.
- 8 items de coefficient 2, correspondant aux compétences artistiques et culturelles (items 15 à 22), permettant de totaliser un maximum de $8 \times 5 \times 2 = 80$ points.

Le nombre maximum de points est de $120 + 80 = 200$.

Le nombre total de points obtenus est rapporté à une note sur 20.



2. Contrôle terminal (jury extérieur à la structure)

Dans le cadre d'une exposition, ouverte au public après le passage du jury, chaque stagiaire présente une production entièrement réalisée dans les ateliers de la structure, accompagnée d'un dossier de présentation de la démarche et des techniques utilisées.

Il présente oralement son travail au jury, qui, par un questionnement sur le travail et le dossier écrit présentés, et par l'analyse de la qualité de la réalisation, apprécie les compétences intellectuelles, conceptuelles et techniques du candidat.

Cette évaluation compte pour 2/3 dans le résultat final.

2.1 Composition du jury

Le jury de l'épreuve terminale est composé de 5 personnes extérieures à la structure IEAC, 4 sont des professionnels dans le domaine des métiers d'art dont 2 sont céramistes au moins.

Dans un souci de continuité et d'habilitation du jury, le responsable de l'organisation des épreuves fait appel aux structures référentes dans le domaine d'activité de la certification pour désigner un représentant au jury terminal. Ce principe est établi dans le cadre d'une convention de partenariat avec les structures suivantes :

- Haute École des Arts du Rhin
- Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace
- Ateliers d'Art de France

Le jury est complété par :

- un céramiste, professionnel en activité reconnu, sélectionné à partir d'une liste de propositions des formateurs référents et validé par le responsable de l'organisation des épreuves
- un professionnel, personnalité du monde des arts et de la culture (plasticien, médiateur culturel, historien de l'art, conservateur, ...) intervenant dans le champ de la céramique

2.2 Critères d'évaluation du candidat

La grille d'évaluation comprend 7 items notés chacun sur 5 points, à savoir:

- qualité technique du façonnage (coef.1) : habileté, aboutissement, excellence, concordance
- qualité technique du traitement de surface (décor, texture, émail) (coef.1) : justesse, agilité, réussite
- maîtrise de la cuisson et des contraintes de production (coef.1) : expertise, diversité, conformité
- valeur plastique (coef.2) : singularité, richesse, justesse
- valeur de la démarche conceptuelle (coef.1) : pertinence, complétude des références, cohérence
- qualité de la présentation orale et écrite en correspondance avec le projet de certification et le projet professionnel (coef.1) : aisance (orale et rédactionnelle), complétude, richesse (lexicale et intellectuelle), pertinence
- validité du projet professionnel (coef.1) : pertinence, cohérence, complétude, engagement

Calcul des points :

- 6 items x 5 points au coef.1 = 30 points
- 1 item x 5 points au coef.2 = 10 points

Soit un maximum de 40 points attribuables par le jury du contrôle terminal.

2.3 Modalités

• Mise en espace de productions et réalisations (utilitaires et/ou sculpturales)
Compétences évaluées : qualité plastique et esthétique, singularité, fonctionnalité, cohérence (entre technique et produit, entre terre et produit), finitions, pertinence de la scénographie, coûts de production en regard des prix de vente.

- Dossier

D'un maximum de 20 pages dactylographiées, annexes comprises.

Le dossier témoigne du projet de certification.

Il est le support de la communication du stagiaire pour relater sa formation et peut être une ébauche de sa communication future. Il doit être à la fois clair et personnel et peut être pensé comme un objet à part entière (format, choix du papier, manipulation, ...)

Le dossier éclairera sur le parcours du candidat, sa démarche de travail de création, sa production, ses références dans le champ céramique et artistique, son positionnement professionnel dans le secteur visé, ses choix de production au regard de sa démarche et de son projet professionnel.

Compétences évaluées : savoir-faire rédactionnel, textes, images (photos, croquis...), mise en page, cohérence et viabilité du projet professionnel, compréhension des enjeux et spécificités du secteur, en lien avec les choix de production et le modèle économique visé.

- Oral

Une prestation orale, de type médiation sur la production, est présentée devant un jury.

Compétences évaluées : Clarté et aisance du discours, précision lexicale, argumentation autour du travail présenté, références, cohérence entre les intentions et les réalisations plastiques.

Une table est mise à disposition de chaque stagiaire afin de présenter ses recherches aux membres du jury, en appui de l'espace dédié à l'exposition.

Un jury blanc composé de l'ensemble des formateurs de l'IEAC est programmé en amont du jury officiel de certification extérieur à l'IEAC.

Il a pour but de préparer le candidat à l'épreuve orale de l'examen de certification.

Il s'agit d'une répétition dans les conditions réelles de l'examen tant au niveau du temps de présentation orale (30 minutes) qu'en situation d'exposition du travail céramique choisi par le candidat.

2.4 Dérroulement

Temps d'échange avec le jury sur le projet : 30 minutes

- 5 à 10 minutes : présentation personnelle et présentation de la genèse du projet via la table de recherches.
 - 20 à 25 minutes dans l'espace d'exposition pour la présentation des réalisations
- Délibération : 30 minutes / candidat. Synthèse du jury terminal : 1 heure.

3 Jury de certification

Le jury de certification se réunit à l'issue du contrôle terminal.

Il est présidé par le/la président(e) du jury du contrôle terminal.

Le jury de certification est composé de 4 membres : 2 membres du jury de l'épreuve terminale (le président du jury et un membre du jury désigné assesseur) auxquels se joint la directrice, accompagnée d'un assesseur, formateur de l'IEAC, qui n'a pas voix délibérative.

Ce jury procède au calcul du total de points pour chaque candidat à partir du dernier relevé de notes du contrôle continu et de la grille d'évaluation de synthèse du contrôle terminal.

Mode de calcul des notes définitives

Note du contrôle continu (20 points maximum) + note du contrôle terminal (40 points maximum), soit un maximum de 60 points au total.

Obtention de la certification

La moyenne étant de 30 points, la certification « créateur en arts céramiques » est obtenue au-delà de 30 points.

Dans le cas où le candidat n'obtiendrait que 30 points de moyenne, le jury de certification, après délibération, peut décider d'accorder la certification. La voix du ou de la président(e) du jury sera prépondérante, en cas de besoin. Une mention « Félicitations du Jury » peut être prononcée ou non à partir de 48 points, sur avis du jury de certification.